

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

30 JUIN 2022, A 19h00

SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Sylvestre ANSELMi, premier adjoint.

Présents : M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia PONTIS – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK

A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON

Absents excusés :

Monsieur Stéphane CHERKI
Mme Claudine TURRINI
M. Christophe VESTRI
M. Christian FIGHIERA
Mme Rosaria ILLARIO

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU, à l'unanimité

Rapporteurs : M. Sylvestre ANSELMi, M. Christian FIGHIERA, M. Patrick LADU

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. - Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal :

30.05.2022	2022-49	Signature de la convention d'honoraires avec la SELARL VINCENT HAURET MEDINA. L'avocat est chargé de conseiller et/ou assurer la défense des intérêts de la commune d'Eze, dans le cadre de la procédure relative au débroussaillage du château Saint-Laurent, pour un montant de 2 000€ HT.
02.06.2022	2022-50	Signature de la convention avec Madame Jennifer Archain relative à l'occupation à titre gratuit de la salle des fêtes et de la mairie annexe pour y dispenser des cours concernant les gestes de premiers secours pour sauver les nourrissons et les enfants. Salle des fêtes : les 15, 22 juin et 16 juillet de 13h à 17h Mairie annexe : 25 juin de 13h à 17h
08.06.2022	2022-51	Signature de la convention relative à la vente d'espace publicitaire sur le tramway de Nice pour le concert de François Feldman avec NCA Régie publicitaire pour un montant de 1 883,33€HT soit 2 260€ TTC.
21.06.2022	2022-52	Signature de la convention avec l'association Taekwondo Eze Avenir relative à l'occupation du gymnase à titre gratuit du 1 ^{er} juillet au 30 août 2022 les mardis et vendredis de 16h15 à 19h45

II) RESSOURCES HUMAINES

2. **Création de poste de saisonnier**

Il est apparu nécessaire de renforcer l'équipe d'accueil de la mairie annexe en période estivale ainsi que l'équipe technique.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à recruter des agents contractuels de catégorie C sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un

accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23 2° du code général des collectivités territoriales ;

- Décide que les crédits correspondants soient inscrits au budget principal, compte 6413 ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

3. Création d'un poste permanent

Afin de répondre à différents besoins permanents au service Accueil et à l'état civil, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**A L'UNANIMITE,
(Mme Fillon s'abstient via son mandataire, Mme Gianton)**

- Décide de créer cet emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

4. Adhésion à l'offre pluridisciplinaire du CdG

Le Centre de gestion des Alpes-Maritimes propose à ses adhérents un suivi de la santé et du bien-être des agents territoriaux sous forme d'un forfait de 55€ par agent qui comprendra la visite médicale obligatoire, laquelle correspondait déjà à ce montant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions ;
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de ces nouvelles tarifications à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de M. Christian FIGHIERA, à 19h10.

5. Allocation spéciale pour les agents parents d'enfants handicapés

La commune a déjà délibéré à ce sujet mais n'a pas prévu de mécanisme d'actualisation. Il s'avère que les tarifs délibérés ne tiennent pas compte du nouveau plafond. Il est donc proposé de délibérer à nouveau pour préciser simplement que le montant suivra le plafond fixé annuellement par l'Etat.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Abroge la délibération n°2022_6, en date du 3 février 2022 ;
- Décide de mettre en place l'allocation aux parents d'enfants handicapés au profit des agents communaux éligibles ;
- Accorde cette allocation aux conditions précisées ci-dessus ;
- Fixe cette allocation à cent soixante-sept euros et cinquante-quatre centimes (167,54 €) bruts par mois, à partir du 1^{er} juillet 2022 ;
- Décide de suivre l'évolution du taux applicable à cette allocation ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

III) URBANISME

6. Achat de biens immobiliers au sein du projet La Bananeraie

La commune a la possibilité d'acquérir 13 appartements au sein de l'ensemble immobilier La Bananeraie, sur l'avenue de la Liberté, ainsi qu'un local commercial et 20 places de stationnement en sous-sol. Cet ensemble de biens lui est proposé pour la somme globale de 2 446 364 € HT (2 939 236,80 € TTC). Il convient de délibérer, dans un premier temps pour réserver ces biens.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Valide le contrat préliminaire de réservation des biens ci-dessus à acquérir ultérieurement en VEFA ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

IV) FINANCES

7. Mise en place d'un fonds cadeau pour la commune

Il s'agit de mettre en place dix bons cadeaux de cent euros l'un afin de pouvoir en offrir lors d'occasions spéciales.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Décide d'acheter dix chèques-cadeaux d'une valeur de cent euros chacun pour un montant total de mille euros ;
- Décide de faire don de ces chèques aux personnes qui le mériteraient selon l'appréciation du conseil municipal.
- Attribue un premier chèque à Mademoiselle Rose Morhet, jeune Ezasque, distinguée par le Lions Club International pour son dessin sur le thème de la paix ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

8. Budget annexe Jardin exotique - Fin du billet groupé avec la Villa Ephrussi

La commune avait mis en place avec la société Culturespaces, gestionnaire de la villa Ephrussi de Rothschild, à Saint-Jean Cap Ferrat, un billet groupé permettant d'accéder au jardin exotique d'Eze et à cette villa-musée moyennant une petite économie d'échelle. Il apparaît toutefois que le montant de la recette correspondante est très faible par rapport aux lourdes procédures administratives à respecter pour ce billet groupé. Il est donc proposé, en plein accord avec les gestionnaires de la villa Ephrussi, d'y mettre fin au 1^{er} juillet prochain. Les billets groupés achetés jusqu'au 30 juin inclus seront honorés dans l'un ou l'autre des établissements jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Décide de mettre fin à la convention liant la commune et la société Culture Espaces, gestionnaire de la Villa-musée Ephrussi de Rothschild, relative à la vente de billets groupés donnant accès à ce site et au jardin exotique d'Eze ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

9. Dotation cantonale d'aménagement

Dans le cadre du renouvellement du système de caisses et barrières du parking Figuera/Colette, qui a fait l'objet de l'attribution d'un marché public pour un montant de 65 000€ HT, la commune sollicite auprès du conseil départemental le versement

de la dotation cantonale d'aménagement pour l'exercice 2022, pour un montant de 46 458€ HT.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Sollicite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes le bénéfice de la dotation cantonale d'aménagement 2022 (46 458 € HT) pour l'aider à financer le renouvellement du système de caisses et de barrières du parking Figuiera/Colette ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

10. Demande de subvention de l'association Scat's Singers

Il s'agit de participer au financement du déplacement en Picardie du chœur dirigé par Jean-Claude Scatena, lequel participe à l'image de la commune. Il est proposé de prendre en charge une partie des 1 469,44€ correspondants au transport aérien des choristes.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Décide de verser à l'association Les Scat's Singers une subvention de 400 € afin de participer aux frais de déplacement des choristes cette année en Picardie ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

11. Fixation d'un nouveau tarif communal

Il est proposé d'ajouter un tarif à la liste des tarifs communaux afin de pouvoir privatiser des places de stationnement sur le domaine public pour un coût mensuel de 100€ la place lorsque cette privatisation est liée à une activité commerciale.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE CONTRE, sauf Monsieur LADU qui s'abstient

V) POINT SUPPLEMENTAIRE

12. Convention de location d'un stand de tir pour le maniement des armes

Chaque agent de police municipale doit effectuer un certain nombre de tirs d'entraînement par an. La commune de Nice propose aux communes membres de la métropole de profiter de ses installations spécialisées moyennant une participation financière. Il convient de passer une convention avec Nice à ce sujet.

Après en avoir délibéré,

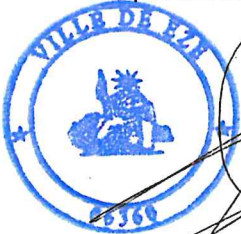
Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Approuve les termes de la convention de formation en maniement des armes jointe à la présente délibération ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H30.

Le président de séance,



Sylvestre ANSELMINI
Premier Adjoint

La secrétaire de séance,

Meriem BEN HADDOU

